INITIALES DU PRÉSIDENT

66

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs, présidée par Monsieur Steve Perreault, vice-président, et tenue le 8 décembre 2021 à 17h00, au Chalet de la Mairie situé au 120 Place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Perreault, représentant de Lac-Supérieur
Monsieur André Brisson, représentant de Saint-Faustin-Lac-Carré
Monsieur Jacques Hébert, représentant de Val-des-Lacs
Madame Dominique Forget, représentante de Val-David
Monsieur Michel Bazinet, substitut de Val-Morin
Monsieur André Ibghy, représentant de Ivry-sur-le-Lac
Monsieur Frédéric Broué, représentant de Sainte-Agathe-des-Monts

SONT ABSENTS : Monsieur Richard Forget, représentant de Lantier
Monsieur Martin Picard, représentant de Sainte-Lucie-des-Laurentides

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Gilles Bélanger, greffier-trésorier
Madame Danielle Gauthier, greffière-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Steve Perreault la séance ordinaire est ouverte à 17h00.

RÉSOLUTION 713-12-2021
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 28 septembre 2021

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Nomination d'un président et d'un vice-président et signataire des effets bancaires

4.2 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2022

4.4 Embauche de Madame Nathalie Brunette au poste d'adjointe à la direction

4.3 Renouvellement du contrat d'assurances générales

5. TRÉSORERIE

5.1 Approbation de la liste des déboursés et comptes à payer

5.2 Dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées en vertu du règlement 001-11 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

5.3 Retiré

5.4 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 803 300 $ qui sera réalisé le 15 décembre 2021

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
67
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

5.5 Acceptation d'une offre de financement de Banque Royale du Canada pour le financement des règlements d'emprunt numéros 004-16 et 011-2020

6. OPÉRATIONS

6.1 Nomination de représentants auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec

6.2 Retiré

6.3 Octroi d'un contrat à Focus gestion de flotte et carburant inc.

7. Période de questions

8. Levée de la séance

Le vice-président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 714-12-2021
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 28 SEPTEMBRE 2021

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance spéciale du 28 septembre 2021, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Bazinet :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance spéciale du 28 septembre 2021, tel que rédigé.

Le vice-président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 715-12-2021
NOMINATION AUX POSTES DE PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT ET SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit procéder à la nomination du président et du vice-président.

Il est proposé par Madame Dominique Forget :

DE NOMMER Monsieur Steve Perreault à titre de président et Monsieur André Brisson à titre de vice-président et ce, jusqu'au 7 décembre 2022.

DE DÉSIGNER le président et le vice-président pour la signature des effets bancaires.

Le vice-président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 716-12-2021
ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022 en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

INITIALES DU PRÉSIDENT

68

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2022, lesquelles se tiendront, jusqu'à nouvel ordre, au Chalet de la Mairie situé au 120, place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré, comme suit :

- Mercredi 23 février 2022 17 h
- Mercredi 20 avril 2022 17 h
- Mercredi 8 juin 2022 17 h
- Mercredi 28 septembre 2022 17 h
- Mercredi 7 décembre 2022 17 h

Le vice-président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 717-12-2021
EMBAUCHE DE MADAME NATHALIE BRUNETTE AU POSTE D'ADJOINTE À LA DIRECTION

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite procéder à l'embauche d'une adjointe à la direction;

CONSIDÉRANT QUE le processus de sélection a été réalisé;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Therrien, directeur des opérations recommande l'embauche de Madame Nathalie Brunette.

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

DE PROCÉDER à l'embauche de Madame Nathalie Brunette au poste d'adjointe à la direction à compter du 6 décembre 2021;

D'AUTORISER le président et le greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Régie le contrat de travail à intervenir entre les parties.

Le vice-président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, greffier-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 718-12-2021
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES

CONSIDÉRANT QUE la Régie est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances générales doit être renouvelé le 1er janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle offre un renouvellement pour la période du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2023 au coût de 30 066 $ plus taxes.

Il est proposé par Monsieur André Ibghy :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat d'assurances avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour la période du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2023 au coût de 30 066 $ plus taxes;

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT 69 INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

D'AUTORISER le paiement de la prime d'assurance à Ultima assurance et gestion de risques.

Le vice-président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, greffier-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

RÉSOLUTION 719-12-2021
APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 7 décembre 2021 totalise 419 433.42 $ et se détaille comme suit :

Chèques :	36 380.27 $
Traitements bancaires :	224 490.72 $
Salaires et remboursement de dépenses du 27 septembre 2021 au 7 décembre 2021 :	158 562.46 $
Total :	**419 433.42 $**

Il est proposé par Monsieur Steve Perreault :

D'APPROUVER la liste des déboursés datée du 7 décembre 2021, ainsi que la liste des salaires et remboursements de dépenses du 27 septembre au 7 décembre 2021 pour un total de 419 433.42 $.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, greffier-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ACCORDÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 001-11 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Le greffier-trésorier procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 27 septembre au 7 décembre 2021 par les responsables d'activités budgétaires.

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

RÉSOLUTION 720-12-2021
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 803 300 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale des Trois-Lacs souhaite emprunter par billets pour un montant total de 803 300 $ qui sera réalisé le 15 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
004-16	401 500 $
011-2020	401 800 $

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 011-2020, la Régie intermunicipale des Trois-Lacs souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Jacques Hébert :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 décembre 2021;

2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 juin et le 15 décembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le président et le greffier-trésorier;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	**112 400 $**	
2023.	**115 200 $**	
2024.	**117 900 $**	
2025.	**121 000 $**	
2026.	**123 800 $**	**(à payer en 2026)**
2026.	**213 000 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 011-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Le vice-président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 721-12-2021
ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE FINANCEMENT DE BANQUE ROYALE DU CANADA POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 004-16 ET 011-2020

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 décembre 2021, au montant de 803 300 $;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
71
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

112 400 $	2,37000 %	2022
115 200 $	2,37000 %	2023
117 900 $	2,37000 %	2024
121 000 $	2,37000 %	2025
336 800 $	2,37000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,37000 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT

112 400 $	2,38000 %	2022
115 200 $	2,38000 %	2023
117 900 $	2,38000 %	2024
121 000 $	2,38000 %	2025
336 800 $	2,38000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,38000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

112 400 $	1,20000 %	2022
115 200 $	1,60000 %	2023
117 900 $	1,85000 %	2024
121 000 $	2,00000 %	2025
336 800 $	2,25000 %	2026

Prix : 98,72500 Coût réel : 2,43936 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

Il est proposé par Monsieur Frédéric Broué :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 15 décembre 2021 au montant de 803 300 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 004-16 et 011-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Le vice-président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 722-12-2021
NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire nommer annuellement ses représentants autorisés à agir auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Il est proposé par Monsieur André Brisson :

DE NOMMER Monsieur Gilles Bélanger, greffier-trésorier et Monsieur Éric Therrien, directeur aux opérations, pour agir à titre de représentants municipaux auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, et de les autoriser également à signer tout document

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

auprès de cette Société, pour et au nom de la Régie intermunicpale des Trois-Lacs, et ce pour la période du 9 décembre 2021 au 31 décembre 2022.

Le vice-président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 723-12-2021
OCTROI D'UN CONTRAT À FOCUS GESTION DE FLOTTE ET CARBURANT INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit procéder au renouvellement du contrat de location de six unités véhiculaire FOCUS pour les camions C-01, C-02, C-03, C-05, C-06 et C-15;

CONSIDÉRANT l'offre de FOCUS Gestion de flotte et carburant inc.;

CONSIDÉRANT QUE Focus offre également à la Régie de renouveler immédiatement, aux mêmes conditions, le contrat de gestion de carburant, ainsi le contrat pour le GPS mobile.

Il est proposé par Monsieur Jacques Hébert :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat de location à FOCUS Gestion de flotte et carburant inc. pour six unités véhiculaires au coût de 425.70 $ plus taxes par mois, un montant de 125 $ par mois plus taxes pour la gestion du carburant, ainsi qu'un montant de 25.95 $ par mois plus taxes payable six mois par année pour le GPS mobile. Le tout pour une durée de soixante mois, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026 pour un total de 33 820.50 $ plus les taxes soit 38 885.12 $.

Le vice-président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, greffier-trésorier, certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le vice-président invite les personnes présentes à la période de questions.

RÉSOLUTION 724-12-2021
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Michel Bazinet de lever la présente séance à 17h10.

Le vice-président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE

Steve Perreault
Vice-président

Gilles Bélanger
Greffier-trésorier

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation